

Service Relation Client : **01 49 42 79 89**
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00

Service d'Urgence : **01 57 77 47 77**
du lundi au vendredi de 17h00 à 9h30 du matin,
ainsi que les week-ends et jours fériés.



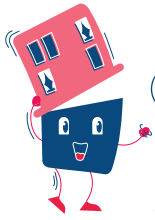
Connectez-vous à votre espace client
Déclic via le site **www.seqens.fr**

Création & réalisation :  communication

 Information Générale

LES BONS RÉFLEXES CHAUFFAGE !





Les bons réflexes chauffage !

L'automne est là et le froid s'installe.
Le confort de votre logement dépend alors
en grande partie de votre chauffage.

**Adoptez dès à présent les bons gestes pour faire
des économies tout en protégeant notre planète !
C'est si simple et tellement efficace...**

CONSERVER LA CHALEUR DANS VOTRE LOGEMENT : DES GESTES SIMPLES QUI CHANGENT TOUT !

-  • Veillez à garantir une **bonne diffusion** de la chaleur :
 - en évitant de disposer des meubles ou objets devant vos radiateurs ;
 - en évitant également d'étendre le linge sur vos radiateurs.
-  • Pensez à **tirer vos rideaux** et/ou à **fermer vos volets la nuit** quand les températures sont basses.
-  • **Évitez de laisser les fenêtres ouvertes** inutilement.
-  • Pensez à **laisser entrer les rayons du soleil** la journée : l'énergie solaire est gratuite et inépuisable !
-  • **Dépoussiérez** régulièrement vos convecteurs et/ou radiateurs.
-  • **Aérez chaque pièce**, environ 10 minutes par jour (radiateurs fermés), **pour lutter contre l'humidité**. En effet, un taux d'humidité important favorise une sensation de froid alors même que vos radiateurs fonctionnent correctement.
-  • Veillez enfin à :
 - **ne pas boucher** les entrées et les sorties d'air ;
 - **nettoyer régulièrement** les bouches et les grilles d'aération de votre logement.

VOTRE LOGEMENT EST ÉQUIPÉ DE CHAUFFAGE COLLECTIF

La loi prévoit une température maximum obligatoire pour l'ensemble des pièces de votre logement de 19°C en moyenne (article R241-26 du Code de l'Énergie). Segens met tous les moyens en œuvre pour répondre à cette obligation.

NOTRE CONSEIL :

Évitez d'utiliser des radiateurs d'appoint individuels. Ils sont très énergivores et leur utilisation peut être dangereuse pour la santé.

CHAUFFAGE
COLLECTIF

FACILITEZ LE TRAVAIL DES PROS !

N'OUBLIEZ PAS :

Permettre aux entreprises chargées de l'entretien des équipements de chauffage d'intervenir dans votre logement est une obligation. **Ces visites sont nécessaires pour garantir votre sécurité.** L'efficacité de vos appareils et vous assurent d'éviter les surconsommations d'énergie.



VOTRE LOGEMENT EST ÉQUIPÉ DE CHAUFFAGE INDIVIDUEL

NOTRE CONSEIL :
ne surchauffez pas !

**1 DEGRÉ
EN MOINS**
**7%
D'ÉCONOMIE
SUR VOTRE FACTURE**



Au-delà de la réglementation, ce sont les médecins qui ont fixé la température idéale dans les pièces à vivre à 19°C. Dans les chambres, la nuit, 16°C peuvent suffire. Pensez à respecter ces températures : c'est bon pour votre santé, pour votre porte-monnaie et pour la planète !